



FEDERATION FRANÇAISE DE PARACHUTISME

62 rue de Fécamp - 75012 PARIS

Tel : 01 53.46.68.68 - Fax : 01 53.46.68.70

e-mail : ffp@ffp.asso.fr - Web : www.ffp.asso.fr

Paris, le 30 mars 2006

Mmes – MM. Les Présidents des Ecoles Agréées,
des Sociétés d'Enseignement, des Associations
affiliées, des Ligues et des Comités
Départementaux
Directeurs Techniques, Membres de la DTN
Pliers / Réparateurs

Ref: JMS / 06 / 0830

Objet : Contrôle de pliage des parachutes de secours

DIRECTIVE TECHNIQUE N° 16

Les plieurs de secours assurent la sécurité d'utilisation, le suivi et l'entretien de tout le parc parachutes national (collectif et individuel) avec les importantes responsabilités que cela incombe.

Les matériels sont nombreux, diversifiés et, avec la nouvelle réglementation européenne en application, la gestion du matériel devient de plus en plus complexe, sans cesse en évolution, nécessitant des modifications régulières.

La mise à jour nécessite une charge de travail qui n'existait pas dans le passé.

Depuis le passage en date du 24 novembre 2004 du cycle de pliage à 12 mois, les contrôles périodiques sur l'état du matériel sont par conséquent moins fréquents. Le pliage annuel est l'occasion de faire contrôler tous les éléments qui doivent assurer le bon fonctionnement du matériel pour une année complète.

La FFP demande par conséquent aux plieurs de porter leur attention à **TOUTES** les parties de l'équipement, afin de remplir dans son intégralité la fiche de contrôle.

Cette décision implique que les plieurs doivent inventorier les défauts concernant également la voile principale, lorsque celle-ci est effectivement remise au plieur comme demandée.

Cela implique un supplément de travail pour les plieurs.

La FFP encourage donc les pratiquants, à présenter le parachute dans son intégralité (avec sa principale) lors du cycle de pliage annuel, au plieur qui seul possède la compétence de constater qu'aucun élément fonctionnel ne se dégrade prématurément. L'expérience enseigne que de nombreux incidents et accidents auraient pût être évités sur les équipements de sauts, si les plieurs réparateurs peuvent travailler en amont, une usure inévitable se produisant à chaque saut.

Ce cycle de pliage annuel permet donc au plieur de :

- Se projeter pour définir si l'état du matériel est apte pour le reste de la saison
- En cas de doute, d'attirer l'attention de son propriétaire sur la nécessité de faire un contrôle intermédiaire

Jean-Marc SEURIN
Directeur Technique National